



CF
Audit

Commissaire aux comptes

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2021

03900280

APAVIM

Villa Bois Louis - Stade Tissié
Avenue Gaston Lacoste

64000 PAU





APAVIM
Association
Villa Bois Louis - Stade Tissié
Avenue Gaston Lacoste
64000 PAU

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2021

Aux membres de l'Association APAVIM,

I. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association APAVIM relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

n

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Association.

V. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

- ↳ Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la direction.

VI. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Billère,
Le 19 Mai 2022

POUR LA SAS COMPAGNIE FIDUCIAIRE AUDIT
Commissaire aux comptes titulaire



Sophie LOUVEAU
Commissaire aux comptes

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/21	Net au 31/12/20
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets et droits assimilés	1 268,76	1 089,80	178,96	536,88
Immobilisations corporelles				
Autres immobilisations corporelles	25 819,22	18 302,53	7 516,69	10 127,51
Prêts	200,00	200,00	200,00	200,00
Immobilisations financières	27 287,98	19 392,33	7 895,65	10 864,99
Total I				
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Créances	43 569,36		43 569,36	66 743,42
Autres créances				
Divers				
Disponibilités	447 344,73		447 344,73	372 470,45
Total II	490 914,09		490 914,09	439 213,87
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	518 202,07	19 392,33	498 809,74	450 078,26

Bilan

	Net au 31/12/21	Net au 31/12/20
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres avec droit de reprise		
Reserves	50 333,47	50 333,47
Reserves pour projet de rentité	50 333,47	50 333,47
Report à nouveau	273 237,49	238 468,57
Excédent ou déficit de l'exercice	41 395,89	34 768,92
Situation nette (sous-total)	364 966,95	323 570,96
Subventions d'investissement	1 000,00	3 000,00
Total I	365 966,95	326 570,96
FONDS REPORTES ET DEBIES		
Fonds dédiés		5 700,00
Total II		5 700,00
PROVISIONS		
Provisions pour charges	31 124,85	30 328,67
Total III	31 124,85	30 328,67
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		6 084,13
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13 346,85	77 364,50
Dettes fiscales et sociales	70 771,09	1 050,00
Autres dettes	17 600,00	3 000,00
Produits constatés d'avance		
Total IV	101 717,94	87 478,63
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	498 809,74	450 078,26

Document
soumis au contrôle
du commissaire aux comptes

compte de résultat

	du 01/01/21 au 31/12/21 12 mois	du 01/01/20 au 31/12/20 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Coûtations		
Ventes de biens et de services	38 881,39	36 942,10
Ventes de biens		
Ventes de prestations services	38 881,39	36 942,10
Produits de tiers financeurs	490 131,00	480 691,00
Concours publics et subventions d'exploitation		
Vis des fondateurs ou conso. de la dot. consommable	490 131,00	480 691,00
Ressources liées à la générosité du public		
Contributions financières		
Repr. / amort., dépréc., prov. et transferts de charges	1 975,00	5 806,63
Utilisation des fonds dédiés	5 700,00	
Autres produits	50,00	1 065,00
Total I	536 637,39	524 304,73
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variations de stock		
Autres achats et charges externes	73 868,74	63 637,77
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	6 539,00	11 433,66
Salaires et traitements	313 887,04	312 471,94
Charges sociales	95 559,14	86 360,52
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	7 005,64	6 988,16
Dotations aux provisions	3 343,84	3 343,84
Reports en fonds dédiés	796,18	5 700,00
Autres charges	0,59	4,01
Total II	487 656,33	469 939,90
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	39 181,06	34 364,83
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immob.		
Autres intérêts et produits assimilés	214,33	222,89
Repr./ provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets / cessions de valeurs mob. de placement		
Total III	214,33	222,89
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amort., aux dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilés		
Différences négatives de change		
Charges nettes / cessions de valeurs mob. de placement		
Total IV	214,33	222,89
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	214,33	222,89
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I+II+III-IV)	39 395,39	34 587,72
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		50,00
Sur opérations en capital		2 000,00
Reprises provisions, dép., et transferts de charge	2 000,00	
Total V	2 000,00	2 050,00

compte de résultat

	du 01/01/21 au 31/12/21 12 mois	du 01/01/20 au 31/12/20 12 mois
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dot. amortissements, aux dépréciations et provisions		1 868,80
Total VI	2 000,00	1 868,80
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	2 000,00	181,20
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	539 052,32	526 577,62
Total des produits (I + III + V)	497 656,33	491 808,70
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	41 395,99	34 768,92
EXCEDENT OU DEFICIT	2 184,00	13 219,00
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature	2 184,00	13 219,00
Bénévoles		
TOTAL	2 184,00	13 219,00
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite		
Prestations en nature	2 184,00	13 219,00
Personnel bénévole		
TOTAL	2 184,00	13 219,00

Document
soumis au contrôle
du commissaire aux comptes

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : A.P.A.V.I.M

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2021, dont le total est de 498 810 Euro et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 41 396 Euro. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 15/03/2022 par les dirigeants de l'association.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2021 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de

base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euro.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Matériel de bureau : 5 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 5 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine. L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'exercice à l'exercice d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels lient compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

**Document
soumis au contrôle
du commissaire aux comptes**

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	1 269			1 269
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 269			1 269
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur soi propre				
- Constructions sur soi d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport	21 782	4 037		25 819
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	21 782	4 037		25 819
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés	200			200
- Prêts et autres immobilisations financières	200			200
Immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	23 251	4 037		27 288

Document
 soumis au contrôle
 du commissaire aux comptes

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	732	359		1 090
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	732	359		1 090
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur soi propre				
- Constructions sur soi d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport	11 655	6 649		18 303
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	11 655	6 649		18 303
ACTIF IMMOBILISE	12 387	7 008		19 392

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 43 769 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	200		200
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	43 569	43 569	
Autres			
Charges constatées d'avance			
Total	43 769	43 569	200
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			
Produits à recevoir			
Divers - produits à recevoir			33 069
Total			33 069

Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

Lignes	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Garanties données aux clients					
Perles sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires	30 329	796			31 125
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total	30 329	796			31 125
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation					
Financières					
Exceptionnelles					
				796	

Provision pour engagement de retraite :
L'indemnité de fin de carrière d'un montant de 31 125 € a été évaluée de la manière suivante :
Taux d'actualisation 0,58%
Méthode de calcul : rétrospective des unités de crédits projetées (P.B.O)
Age de départ : 57 ans

Document
soumis au contrôle
du commissaire aux comptes

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 101 718 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances		
		à moins d'un an	à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financiers divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13 347	13 347		
Dettes fiscales et sociales	70 771	70 771		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	17 600	17 600		
Produits constatés d'avance				
Total	101 718	101 718		

(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(*) Emprunts remboursés sur l'exercice

(**) Dont envers les associés

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	13 347
Dettes prov. pr congés à payer	28 947
Personnel - autres charges à payer	6 774
Charges sociales /congés à payer	8 684
Charges sociales - charges à payer	3 122
Etat - autres charges à payer	5 789
Total	66 663

**Document
soumis au contrôle
du commissaire aux comptes**

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires et ressources

Répartition par secteur d'activité

	Secteur d'activité	31/12/2021
Adhésions, cotisations		170
Médiations pénales		3 519
Médiations police		4 284
Conventions (Inavem, autres...)		1 150
Remboursement Uniformation		2 730
Formations dispensées		
Administration Ad'hoc		5 881
Enquêtes personnalités		21 248
TOTAL		38 981

Charges et produits d'exploitation et financiers

Subventions d'exploitation

Suivi des subventions affectées

	Montant initial			Fonds restants à engager au début de l'exercice			Utilisation en cours de l'exercice			Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées			Fonds restants à engager en fin d'exercice		
	A	B	C	A	B	C	A	B	C	A	B	C	A	B	C
DACS greffe en parent	3 000			3 000			3 000								
CAF	2 700			2 700			2 700								
Total	5 700			5 700			5 700			5 700					

Concours publics et subventions

	Union européenne			Etat			Collectivités territoriales			CAF			Autres			Total
	A	B	C	A	B	C	A	B	C	A	B	C	A	B	C	
Concours publics				21 000												21 000
Subventions d'exploitation				378 575			86 156									469 131
Subventions d'équilibre																
Subventions d'investissement				2 000												2 000
Total				401 575			86 156									492 131

Autres informations

Contributions volontaires

	N	N-1
Ressources		
Bénévolet	2 184	13 219
Prestations en nature		
Dons en nature		
Total	2 184	13 219
Emplois		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Prestations	2 184	13 219
Personnel bénévole		
Total	2 184	13 219

Document
soumis au contrôle
du commissaire aux comptes